

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 15 décembre 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 64

Tous les délégués, sauf

Titulaires excusés représentés par leurs suppléants : M Etienne MARTIN, M. Thierry FUCHS, M. Dominique SCHNEIDER, M. Gilbert LIEHN, Mme Nicole KIEFFER, M. Charles SUSS

Qui étaient représentés respectivement par : M Bernard WALTER, M Dany WALTER, Mme Catherine KERN, Mme Béatrice KUHN, M. Arnaud PABST, Mme Marie-Claude FILSER.

Titulaires non représentés : M. Gérard WALTER, M. Alphonse ATZENHOFFER, M. Jacky KELLER.

DEL. N° 144/2008conseil

OBJET : Géothermie « Héliions 2 » : Valorisation de l'énergie géothermique dans le cadre de la labellisation du PEREN : programme d'expérimentation Héliions II

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes Sauer Pechelbronn,

Considérant la candidature de l'ex communauté de communes de Pechelbronn au programme PEREN (Pôle d'Excellence Rurale Energies Nouvelles), sur la production d'énergie à partir des forages thermaux héliions II et III,

Vu la délibération du conseil communautaire de Pechelbronn du 18 mai 2006 approuvant le projet d'équipement des forages Héliions II et III pour un montant prévisionnel de 1 500 000 €. Et approuvant son plan de financement prévisionnel.

Vu l'étude de faisabilité technico-économique des forages Héliions II et III réalisée en 2007

Considérant l'impossibilité de mettre en place le doublet d'exploitation prévu entre les forages Héliions II et III en l'absence d'autorisation de la DRIRE.

Vu l'étude de faisabilité technico-économique de production géothermique par sondes profondes réalisée par ES géothermie datée du 24 novembre 2008.

Vu la délibération du bureau du 1^{er} décembre 2008

Le conseil communautaire, à 62 voix pour et 2 voix contre, décide :

- de confirmer la mise en oeuvre par la communauté de communes Sauer Pechelbronn dans le cadre de la labellisation du PEREN, de l'action « valorisation de l'énergie géothermique »,
 - de modifier le projet inscrit en 2006 dans le cadre du dispositif PEREN en remplaçant la réalisation d'une production géothermique de calories par doublet entre les puits Héliens II et Héliens III par la réalisation d'une production géothermique de calories par sondes profondes équipant chacun des deux puits,
 - de valider le programme d'expérimentation de Héliens II arrêté à 340 000 € HT, soit 260 000 HT pour l'équipement du puits et la conduite de la phase d'essai opérationnel sur plusieurs mois et à 80 000 € HT pour l'équipement de surface final,
 - d'affecter le financement prévu initialement à l'opération d'expérimentation de production de calories par sondes profondes à partir du forage Héliens II,
 - d'approuver le plan de financement arrêté comme suit pour la phase d'essai opérationnel de 340 000 € :
- FNADT : 92 689 € (programme PEREN)
 - Autofinancement communauté de communes : 247 311 €
- d'autoriser le président à solliciter la subvention du FNADT
 - de demander au président de solliciter le fonds chaleur et la Région Alsace pour l'attribution de garanties de financement en cas de résultats négatifs de la phase d'essais
 - de demander au président de solliciter des financements complémentaires auprès du conseil général du Bas-Rhin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 décembre 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Jean-Marie HAAS

